

Texte pseudonymisé

Avertissement: Ce document pseudonymisé a une valeur purement informative. Le document original seul fait foi.

Jugement commercial 2023TALCH02/01019

Audience publique du vendredi, quatorze juillet deux mille vingt-trois.

Numéro du rôle : TAL-2023-05737

Faillite n°588/2023

Composition :

Anick WOLFF, 1^{ère} vice-présidente ;
Marlene MULLER, juge ;
Ines BIWER, juge ;
Paul BRACHMOND, greffier.

LE TRIBUNAL :

Attendu qu'il résulte de l'aveu déposé au greffe du tribunal de commerce de Luxembourg, le mardi 11 juillet 2023 par Monsieur PERSONNE1.), né le DATE1.) à ADRESSE1.) (Allemagne), demeurant à L-ADRESSE2.), muni d'une procuration de la gérante administrative PERSONNE2.) du 5 juillet 2023, agissant en a qualité de gérant technique de la **société à responsabilité limitée SOCIETE1.) SARL**, établie et ayant son siège social à L-ADRESSE3.), représentée par ses gérants actuellement en fonctions et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro NUMERO1.), que la société SOCIETE1.) SARL a cessé ses paiements et que son crédit est ébranlé ;

qu'il y a donc lieu de la déclarer en état de faillite conformément aux articles 440 et 442 du Code de commerce.

Par ces motifs :

le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, deuxième chambre, siégeant en matière commerciale,

reçoit la demande en la forme ;

la **dit** fondée ;

déclare sur aveu en état de faillite la **société à responsabilité limitée SOCIETE1.) SARL**, établie et ayant son siège social à L-ADRESSE3.);

fixe provisoirement l'époque de la cessation des paiements au 14 janvier 2023 ;

nomme juge-commissaire Madame Tania CARDOSO, juge au tribunal d'arrondissement de Luxembourg et **désigne** comme curateur Maître Maïka SKOROCHOD, avocat à la Cour, demeurant à Esch-sur-Alzette ;

ordonne aux créanciers de faire au greffe du tribunal de commerce de ce siège la déclaration du montant de leurs créances avant le 28 juillet 2023 ;

fixe lieu, jour et heure pour la clôture du procès-verbal de vérification des créances au 11 août 2023 à 14.30 heures et pour les débats sur les contestations à naître de cette vérification au 29 août 2023 à 14.30 heures chaque fois en l'auditoire du tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, Cité Judiciaire, 7, rue du St. Esprit, 1^{er} étage, salle CO.1.01 ;

ordonne que les scellés seront apposés au siège social de la faillie et partout ailleurs où besoin en sera, à moins que l'inventaire ne puisse être terminé en un seul jour, auquel cas il y sera procédé sans apposition préalable ;

ordonne que le présent jugement sera affiché en l'auditoire du tribunal de commerce de ce siège et inséré par extrait dans les journaux "Luxemburger Wort" et "Tageblatt" ;

condamne la faillie aux frais qui seront prélevés par privilège sur l'actif de la faillite ;

ordonne l'exécution provisoire du présent jugement.